



Cher parent/tuteur, chère tutrice :

Votre enfant peut bénéficier de services de santé et/ou d'aménagements médicaux à l'école et dans les programmes/activités du DOE, conformément à la section 504 de la Loi sur la réhabilitation de 1973 (Rehabilitation Act). Ces services permettent à l'élève ayant des besoins médicaux de participer à l'école sur le même pied d'égalité que ses camarades non handicapés. Par exemple : les élèves ayant des problèmes de santé peuvent recevoir des médicaments à l'école conformément aux instructions de leur médecin, ou les élèves ayant des problèmes visuels ou auditifs peuvent s'asseoir plus près du tableau.

Le Bureau de la santé scolaire examine les demandes d'aménagements médicaux chaque année scolaire pour confirmer si votre enfant a besoin de services et/ou d'aménagements à l'école, et pour informer l'école de toutes les modifications adéquates afin de garantir que les besoins de votre enfant sont comblés.

Afin de vous préparer pour la prochaine année scolaire, veuillez :

- demander au médecin de votre enfant de remplir les documents ci-joints, à savoir [le formulaire d'administration de médicaments contre le diabète](#), [le\(s\) formulaire\(s\) d'administration de médicaments et/ou le formulaire pour soins médicaux prescrits](#) (joignez une petite photo récente en haut à gauche) [et le formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales](#).
  - Après avoir vérifié les formulaires complétés par le médecin de votre enfant, signez le verso du ou des formulaires et indiquez vos coordonnées.
- soumettre le formulaire d'administration de médicaments contre le diabète, le formulaire d'administration de médicaments et/ou le formulaire pour soins médicaux prescrits dûment remplis à l'infirmière scolaire avant le **1<sup>er</sup> juin 2022 ou le plus tôt possible**, pour que votre enfant puisse recevoir les services autorisés au début de l'année scolaire 2022-2023.
- soumettre le formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales dûment rempli au coordinateur 504 de votre école, ainsi que [le formulaire de demande d'aménagements de la Section 504 pour les parents avec l'autorisation HIPAA](#) pour demander des aménagements pédagogiques et d'autres aménagements en milieu scolaire.

Les formulaires médicaux qui sont envoyés après la fin de l'année scolaire peuvent être soumis comme suit :

**Formulaire d'administration de médicaments contre le diabète :**

**E-mail :** [OshDMAF@health.nyc.gov](mailto:OshDMAF@health.nyc.gov)

**Ou par courrier :**

Attn: DMAF Coordinator  
New York City DOHMH  
Office of School Health  
42-09 28<sup>th</sup> Street, CN-25  
Queens, New York 11101-4714

**Ou par fax :**

347-396-8945 (Bronx & Manhattan)  
347-396-8933 (Brooklyn & Staten Island)  
347-396-8932 (Queens)

**Tous les autres formulaires d'administration de médicaments et le formulaire pour soins médicaux prescrits :**

**Envoyer par e-mail** au borough de scolarisation de votre enfant :

[BronxMAF@health.nyc.gov](mailto:BronxMAF@health.nyc.gov)  
[BrooklynMAF@health.nyc.gov](mailto:BrooklynMAF@health.nyc.gov)  
[ManhattanMAF@health.nyc.gov](mailto:ManhattanMAF@health.nyc.gov)  
[QueensMAF@health.nyc.gov](mailto:QueensMAF@health.nyc.gov)  
[StatenIslandMAF@health.nyc.gov](mailto:StatenIslandMAF@health.nyc.gov)

**Ou par courrier :**

Attn: Director of Nursing  
New York City DOHMH  
Office of School Health  
42-09 28<sup>th</sup> Street, CN-25  
Queens, New York 11101-4714